

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 17 Frimaire.

( Ere Vulgaire )

Mercredi 7 Décembre 1796.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ITALIE.

*De Florence, le 2 novembre.*

Depuis les derniers revers des Français sur le Rhin, les Florentins montrent plus à découvert leurs dispositions malveillantes à l'égard de cette nation. Plusieurs Français ont été insultés dans les rues. Le ministre de la république, Miot, a été arrêté un soir à la porte de la ville & retenu pendant quelque tems au corps-de-garde, quoiqu'il se fût nommé. On fait des tridues & des prières publiques dans plusieurs églises dont l'objet est, dit-on publiquement, d'invoquer l'assistance céleste en faveur des armées autrichiennes. Jusqu'à présent le gouvernement n'a pris aucune mesure pour faire cesser ces justes sujets de plainte donnés aux Français. On croit au contraire que les deux principaux ministres, Serrati & Martini, en sont les véritables auteurs. On ne reconnoit pas en ceci la prévoyance florentine. Les revers des Français au Rhin n'empêchent pas qu'ils ne soient assez solidement établis en Italie, & quelle certitude a-t-on qu'ils ne voudront pas profiter des motifs qu'on leur donnera de chasser entièrement la maison d'Autriche d'Italie?

## ALLEMAGNE.

*De Ratisbonne, le 14 novembre.*

La diète ayant adressé à l'empereur une lettre de félicitation sur les succès des armées impériales qui ont délivré l'Allemagne du joug des armées étrangères, S. M. I. y a fait la réponse suivante.

S. M. impériale a pris connoissance de la lettre de remerciemens & de félicitations que la diète générale de l'empire lui a adressée le 17 du mois dernier, relativement aux victoires glorieuses remportées par S. A. R. l'archiduc Charles, qui a si bien mérité par là de la patrie allemande. Autant ces victoires ont été éclatantes & décisives, autant a été vive & profonde la reconnaissance des bienfaits importans & mémorables qui en sont résultés pour le maintien constitutionnel de l'empire d'Allemagne, & autant a été solennelle l'expression de vive gratitude que les électeurs, princes & états ont présentée à S. M. impériale, comme au généreux & constant libé-

rateur de l'Allemagne, pour les efforts extraordinaires qu'elle a déployés pour le bien général. La diète a joint respectueusement à ce témoignage, le vœu le plus sincère, que la providence divine daigne accorder aux entreprises ultérieures de S. M. toute l'assistance & les bénédictions que méritent certainement sous tous les rapports, une sollicitude si constante & si salutaire, & ses vues paternelles pour le maintien du tout, ainsi que pour l'obtention d'une paix convenable & durable.

Sa majesté impériale témoigne sa gracieuse satisfaction sur ses sentimens de reconnaissance & de véritable patriotisme; & elle y joint encore de son côté le vœu paternel & l'espoir fondé que l'heureux accord de ces sentimens si solennellement manifestés, avec le fait & les actions, au moyen de l'assistance constitutionnelle de tous les états de l'Empire pour le soutien de la patrie commune, d'après la teneur & l'esprit des décisions substantielles de l'Empire, & pour l'obtention d'une paix convenable & durable, répondra parfaitement à l'attente du chef suprême de l'Empire & au vif desir que notre chère patrie éprouve d'être puissamment protégée.

## HOLLANDE.

*Extrait d'une lettre écrite de la Haye, le 29 novembre.*

Vous savez que lorsque le projet de constitution a été présenté à la convention batave, il s'y est élevé deux opinions diverses, très-fortement prononcées. Le parti des jacobins, qui est encore beaucoup plus fort qu'il ne le faudroit pour le bien de la république, n'a pas trouvé cette nouvelle constitution fondée sur leurs idées de liberté & d'égalité; ils voudroient votre constitution de 93: en conséquence ils demandoient que le nouveau plan ne fût pas soumis à la discussion. Les hommes qui sentent combien il est urgent d'organiser un gouvernement stable & régulier, ont demandé qu'il fût sans délai livré à la délibération de l'assemblée nationale. La question, mise aux voix ce matin, a été décidée à l'affirmative.

Les partisans d'une démocratie exagérée, en proscrivant cette constitution, même avant qu'elle fût connue, avoient fait de cette question, qui n'en étoit pas une pour ceux qui se connoissent en liberté, une affaire au succès de laquelle la tranquillité de notre pays étoit peut-être attachée.

Cette victoire du bon parti est d'autant plus précieuse qu'elle annonce en faveur des principes une majorité, foible, il est vrai, mais durable, & composée d'hommes qu'

la peur ne jettera pas alternativement dans l'un ou l'autre parti; car tous ceux qui, chez nous, (comme ce que vous nommez chez vous le ventre) votent dans le bon ou dans le mauvais sens, selon qu'on leur fait plus ou moins peur de la montagne ou du côté droit ( nous avons aussi notre montagne & notre côté droit ) se sont cette fois réunis aux *montagnards*, qui n'ont eu, malgré cet accroissement de forces, que 52 voix contre 66.

Il est cependant juste de convenir que les auxiliaires de notre montagne ne se sont pas décidés, sans quelque peine, à préférer le mauvais parti; ils ont d'abord essayé de ces avis mitoyens, si familiers chez vous à ceux qui ne se décident jamais sans calculer toutes les chances que leur opinion peut faire courir un jour, non à la patrie, mais à eux; de ces avis qui ne mettent le votant ni dedans ni dehors, & lui laissent toujours la faculté de dire comme la chauve-souris de votre *Lafontaine*, tantôt

Je suis souris; vivent les rats!

Jupiter confonde les chats.

Et tantôt

Je suis oiseau, voyez mes ailes;

Vive la gent qui fend les airs!

La plupart avoient voté pour l'affirmation, avec *quelques restrictions*; mais sur l'observation du président qu'il ne pouvoit y avoir de résultat précis si l'on ne vetoit purement & simplement pour l'admission ou la réjection de la proposition, la peur leur a fait adopter la négative; ainsi vous voyez que tout en se rangeant d'un côté ils regrettoient de ne pouvoir se placer de l'autre, & que s'il eût été permis d'admettre des restrictions, la majorité eût été bien plus considérable.

Il faut espérer que les mauvais succès de cet effort de la faction, & la supériorité marquée du parti des patriotes les plus éclairés, ramèneront les incertains aux bons principes.

#### FRANCE.

#### ARMÉE D'ITALIE.

*Bonaparte, général en chef, au directoire exécutif.*

Au quartier-général de Vérone, le 4 frimaire, an 5<sup>e</sup>.

Je vous ai instruit, citoyens directeurs, par ma dernière lettre, que le général Vaubois avoit été obligé d'abandonner la position de Rivoli, & que l'ennemi étoit déjà arrivé à Castel-Novo; je profitai de la déroute de l'ennemi à Arcole, pour faire repasser sur-le-champ l'Adige à la division du général Massena, qui opéra sa jonction à Villa-Franca avec celle du général Vaubois; & réunies, elles marchèrent à Castel-Novo le premier frimaire, tandis que la division du général Augereau se portoit sur les hauteurs de Sainte-Anne, afin de couper la vallée de l'Adige à Dolce, & par ce moyen couper la retraite à l'ennemi.

Le général Joubert, commandant l'avant-garde des divisions Massena & Vaubois, réunies, atteignit l'ennemi sur les hauteurs de Campara; après un combat assez léger, nous parvînmes à entourer un corps de l'arrière-garde ennemie, lui faire 1200 prisonniers, parmi lesquels le colonel du régiment de Berback. Un corps de trois à quatre cents hommes ennemis, voulant se sauver, se noya dans l'Adige.

Nous ne nous contentâmes pas d'avoir repris la position

de Rivoli & la Corona, nous poursuivîmes l'ennemi jusqu'à Presbano. Augereau, pendant ce tems-là, avoit rencontré un corps ennemi sur les hauteurs de Sainte-Anne & l'avoit dispersé, lui avoit fait 300 prisonniers, étoit arrivé à Dolce, avoit brûlé deux équipages de pontons sur Laqueta, & enlevé quelques bagages.

Le général Wurmser a fait une sortie de Mantoue hier 3, à sept heures du matin; la canonnade a duré toute la journée. Le général Kilmaine l'a fait rentrer, comme à l'ordinaire, plus vite qu'il n'étoit sorti, & lui a fait 200 prisonniers, pris un obusier & deux pièces de canon. Wurmser étoit en personne à cette sortie. Voilà la troisième fois, m'écrivit le général Kilmaine, que Wurmser tente de faire des sorties, toutes les fois avec aussi peu de succès. Wurmser n'est heureux que dans les journaux que les ennemis de la République soldent à Paris.

Signé, BUONAPARTE.

De Paris, le 16 frimaire.

L'assemblée des négocians de Paris, convoquée par le gouvernement pour nommer trois députés d'entr'eux, s'est tenu le 4 en présence des administrateurs du comité central: les votans étoient au nombre de 39, & ils ont nommé à la pluralité des voix les citoyens Delessert, Fulchiron, jeune, Boursier, jeune. Le citoyen Germain a été nommé suppléant.

Le conseil des cinq-cents s'est occupé pendant deux jours des isles de France & de la Réunion en comité secret. On y a lu une pétition présentée par les habitans des colonies. Elle respire le plus sincère attachement aux intérêts & aux principes de la métropole; elle rappelle la conduite qu'ont tenue les colonies d'Orient pendant le cours de la guerre, les prises qu'elles ont faites sur la marine anglaise; enfin elle prouve par des faits la position périlleuse où la calomnie se trouveroit placée par l'exécution immédiate du décret qui accorde la liberté aux nègres. Ces dépêches ont paru produire une vive impression sur le conseil, & détruire les préventions qu'on avoit inspirées contre les fideles habitans de ces deux précieuses colonies. Simeon a, dit-on, parlé de la manière la plus sage & la plus judicieuse en leur faveur.

Il a été commis dans cette feuille une erreur considérable à l'article séance du corps législatif, en rendant compte de l'opinion de Boissy. C'est lui qui, le premier, a réclamé en faveur des habitans des isles de France & de la Réunion.

*Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.*

Paris, 15 frimaire, an 5.

Vous ne voulez pas, citoyens, que votre journal soit le dépôt des mensonges. J'espère donc que vous insérerez cette lettre dans votre prochain numéro: elle répondra à tout ce qui a été dit & se dira sur les colonies orientales.

Au rôle de l'équipage du *Moineau*, certifié par les officiers de cette corvette, il n'y est pas porté le nom d'*Ambroise matelot* (1); celui qui vous a écrit en cette qualité est un imposteur.

Les agens du directoire étoient en présence de l'Isle de

(1) La lettre, signée *Ambroise*, que nous avons publiée, est restée entre nos mains.

France à deux heures; ils ont descendu à cinq heures, après toute *visite de santé* & autres faites.

L'ordre étoit donné de repousser les frégates, les troupes & les agens de la république; ces derniers, à l'approche, ont été menacés de toute la garde nationale en armes sur le port.

Après deux jours de résidence, de conférence, les agens ont été livrés par les chefs, qui, dès leur arrivée, avoient fait ligue contre le gouvernement; ils ont été assassinés par leurs sbirres; un des assassins porte le nom de *Polver*, émigré de Toulon; il n'a pas été puni.

Les agens ont été enlevés par les membres de l'assemblée coloniale, & conduits sous l'escorte de 50 officiers marins qui, la veille, les uns conduits par Sercey, contre-amiral, les autres au Champ de Mars, avoient prêté serment en nos mains. Ce Sercey a menacé de couler bas le *Moineau* où nous étions; il a signé, avec Malartic, gouverneur, l'ordre de nous jeter sur une côte: nos extraits mortuaires ont été demandés & promis. L'équipage en entier du *Moineau*, & non en club, a refusé hautement d'être le bourreau de ces messieurs; il s'est insurgé pour la république, pour la France; nous lui devons la vie, & non aux officiers.

Les agens n'ont point parlé d'échafauds, de potences, de guillotines, ainsi que le dit le roman de cette assemblée coloniale, qui les croit sur la côte, morts ou esclaves. Ils ont sauvé un exemplaire de la proclamation citée; elle prouvera la calomnie.

J'avois pensé que la liberté jettée au milieu des noirs des isles de France & de la Réunion, sans mesures préliminaires, sans l'intervention consultative des habitans, eût exposé ces isles au hasard de la licence. J'avois pensé qu'il étoit possible de concilier les principes & tous les intérêts. J'avois fait un précis de règlement resté entre les mains d'un sieur Chauvet, un des neuf commissaires appelés près de nous. Sept l'avoient approuvé. J'étois le sauveur de la colonie. Deux heures après j'étois un monstre à égorger. Mais 600 millions à rendre compte; les frippons en autorité, une colonie toute entière sous le joug du plus affreux *robepierrisme*; que de causes d'inimitiés!

Les colonies de l'isle de France & de la Réunion sont indépendantes &, comme elles le disent, *parfaitement organisées*.

La France est leur alliée, je dirai même leur tributaire; elle leur doit des soldats, des matelots pour y être vendus (car tout se vend dans ce fortuné pays), des vaisseaux, 400 millions numéraire par an; plus, l'aquid de 500 millions en lettres-de-change venues ou à venir.

Pour beaucoup de gens, c'est un crime de penser que cette organisation des isles orientales pourroit être désavantageuse au commerce français, qui n'y peut supporter la concurrence des neutres & qui n'y a plus d'action pour faire rendre compte; au gouvernement, qui y est sans autorité, sans influence politique, & qui, sous ce rapport, est méprisé de toutes les puissances de l'Inde; enfin aux paisibles cultivateurs de ces colonies, qui n'ont pas toujours la permission d'aller & venir, de s'intéresser à leur patrie, de vivre & mourir près de la tombe de leurs peres.

La mission des agens dans l'Inde étoit l'effet d'une loi votée par la législature actuelle. Les motifs en étoient

donc connus; ainsi leurs principes ne tenoient pas à un système dévastateur, mais à la volonté nationale.

Le corps législatif s'empressera de s'expliquer sur trois questions, que les diatribes tant multipliées rappellent.

1°. Conservera-t-on les colonies?

Je pense que toutes nos villes de commerce ou de manufactures auroient bientôt répondu.

2°. Y appliquera-t-on les formes organiques de la constitution, & particulièrement l'article XV de la déclaration?

Le corps législatif jugera dans sa sagesse sa compétence sur cette question.

3°. Abandonnera-t-il le soin de l'organisation & toute surveillance aux habitans des colonies?

Les membres du corps législatif se rappelleront sans doute les événemens affreux qui ont été la suite de sa confiance à tel ou tel parti ayant intérêt.

La solution de ces questions écartera les apostrophes contre le gouvernement, régularisera ostensiblement la conduite de ses agens, & dispersera toutes ces prétentions qui sont prêtes à armer des bras & à faire répandre de nouveaux torrens de sang.

Je dois ajouter que le secrétaire-général n'a pu aller prêcher aux noirs, dans les campagnes, l'insurrection et l'assassinat de leurs maîtres; son emploi le retenoit près de nous.

Les lecteurs qui douteront de ce que j'avance pourront consulter les pièces écrites & déposées au directoire.

Signé, BACO.

*Observations sur l'alliance de la France et de l'Espagne, extraites d'un écrit de Thomas Paine, intitulé Prospect, an the War, imprimé à Londres en 1787.*

« Aucune alliance ne peut être efficace si elle n'embrasse en elle-même, non-seulement les affections des princes, mais encore les intérêts réels des nations. L'alliance entre la France & l'Espagne, quoiqu'on en parle comme d'un simple pacte de famille, tire sa plus grande force de l'intérêt national. Les mines du Mexique & du Pérou sont l'ame de cette alliance. Si ces mines étoient épuisées, le pacte de famille probablement se dissoudroit. L'Espagne n'a aucun doute sur les vues qu'auroit l'Angleterre par rapport à ces mines, si celle-ci pouvoit détruire la puissance navale de la France; aussi sent elle que c'est son intérêt d'être toujours unie à la France. L'Espagne a de grandes idées de l'honneur; mais elle n'a pas les mêmes idées de l'honneur anglais. Elle considère l'Angleterre comme entièrement gouvernée par des principes d'intérêt, comme une puissance qui tente sans scrupule tout ce qu'elle croit de son intérêt de faire & qu'elle suppose pouvoir faire. Mais ce n'est pas tout. Il n'y a pas une nation en Europe qui ne soit contente de voir ces mines possédées par l'Espagne plutôt que par toute autre nation, parce que les richesses de ces mines, suffisantes pour ruiner l'Europe dans les mains de quelques unes de ses puissances, sont innocemment employées & mieux distribuées parmi les nations de l'Europe, par le canal de l'Espagne que par celui de toute autre puissance. C'est-là une des causes secrètes qui fait qu'une si grande partie des puissances de l'Europe n'est point en opposition d'intérêt avec la France; elles la considèrent comme une barrière qui leur assure la libre & égale distribution de ces richesses, &c. »

CORPS LÉGISLATIF.  
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen QUINETTE.

*Séance du 16 frimaire.*

Richard a soumis à la discussion le projet de résolution qu'il a présenté il y a quelque tems, & qui tendoit à ce qu'aucun citoyen ne pût porter des armes sans une autorisation expresse de sa municipalité.

Plusieurs membres ont combattu ce projet de résolution; Lecoq a dit qu'on ne pouvoit pas interdire aux citoyens le droit de porter des armes; il a fait sentir d'ailleurs que cette mesure seroit très-gênante & très-vexatoire pour les honnêtes gens, & très-illusoire pour les coquins. Ceux-ci sauroient bien s'y soustraire, en braver la peine de quelques mois d'emprisonnement, quand ils s'exposent par leurs crimes à des peines bien plus fortes.

L'autorisation de la municipalité ne doit être délivrée que sur une attestation de quatre citoyens, que celui qui la demande est un homme probe. Mais ces citoyens ne peuvent répondre que du passé, non de l'avenir. Si on ne les recherche pas, après que celui en faveur de qui ils ont témoigné aura commis un crime, la précaution ne sert à rien; si on les recherche, ce sera une injustice & une absurdité; car ils ne peuvent pas empêcher qu'un homme, qu'ils auront toujours regardé comme honnête, ne commette un crime, ne fut-ce quelquefois que dans un de ces emportemens dont tout homme n'est pas toujours le maître.

Le projet est rejeté par la question préalable.

Un membre demande alors que la même commission soit chargée de proposer d'autres mesures.

Mailhe expose que jamais la police n'a été mieux faite que lorsque la garde nationale étoit organisée; il croit donc que le conseil doit faire un message au directoire, pour avoir de lui des renseignemens sur les causes de la désorganisation de cette garde, & les mesures à cet égard.

Dumolard a la parole ensuite; il dit que la plus grande partie des brigands qui infestent la France sont des gens qui ont déjà été flétris par la justice & qui se sont échappés des galères.

L'opinant attribue la facilité avec laquelle les galériens s'échappent, à la modicité de la peine que subit pour leur évasion celui qui est préposé à leur garde; il n'est condamné qu'à payer une somme. Que font les malfaiteurs qui veulent briser leurs fers? ils donnent à leur gardien une somme plus forte que celle qu'il sera tenue de payer.

Dumolard demande qu'une commission présente les moyens de prévenir ces abus.

Riou est d'avis qu'il faudroit des mesures de police particulière pour la commune de Paris. Il voudroit que la police de chaque rue fût faite par les citoyens qui y demeurent, & qui se surveilleroient les uns les autres.

Pour appuyer son opinion, Riou commence à lire la trop longue liste des assassinats & des vols commis depuis quelques tems dans Paris.

Cet affligeant récit excite des mouvemens d'improbation.

Riou s'interrompt & demande le renvoi de ses observations à une commission.

La proposition de Riou & celle des membres qui ont parlé avant lui, sont adoptées.

Après une légère discussion, que nous donnerons, le conseil s'est formé en comité général pour entendre la lecture de la suite des piéces concernant les colonies d'Orient.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BRÉARD.

*Séance du 17 frimaire.*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les monnoies.

Loisel & Barbé-Marbois sont entendus sur les résolutions; ils entrent dans les détails relatifs au titre de monnoies; ils concluent, comme tous ceux qui ont été entendus hier, au rejet des sept résolutions du 22 vendémiaire.

Le conseil les rejette toutes.

Giraud (de Nantes) fait le rapport sur la résolution qui annule les élections faites à la Guianne Française.

Le rapporteur établit qu'il n'y a jamais eu de division de canton à la Guyanne; il n'existe à cet égard aucun procès-verbal aux archives; que la constitution ne lui permettoit pas de nommer des députés pour l'an 3 & l'an 4; qu'en supposant qu'elle ait pu en nommer, elle auroit dû suivre les formalités prescrites par les loix des 13 & 25 fructidor, an 3. Tous les actes de l'assemblée électorale sont contraires à ces loix; la commission propose d'approuver la résolution.

Le conseil ordonne l'impression du rapport & ajourne la discussion.

*Bourse du 16 frimaire.*

Amsterdam. 59 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ , 60 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	Bordeaux..... 1 $\frac{1}{2}$ perte.
Hambourg..... 193 $\frac{1}{2}$ , 191.	Or fin..... 101 l. 7 s. 6 d.
Madrid..... 11 l. 2 s. 6 d.	Lingot d'arg. 50 l. 7 s. 6 d.
Cadix..... 11 l.	Piastre..... 5 l. 5 s. 6 d.
Gènes..... 92 $\frac{1}{2}$ , 91 $\frac{1}{2}$	Quadruple..... 79 l.
Livourne..... 103.	Ducat d'Hol. 11 l. 7 s. 6 d.
Bâle..... $\frac{1}{2}$	Souverain... 33 l. 17 s. 6 d.
Lausanne $\frac{1}{2}$ perte. à 60 jours.	Guinée.....
Londres.....	Inscriptions.....
Lyon..... pair à 20 jours.	Mandat, 2 l. 16 s., 15 $\frac{1}{2}$ , 16,
Marseille..... 2.	17, 18, 19.

Esprit  $\frac{1}{2}$ , 495 liv. — Eau-de-vie, 22 deg., 360 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 5 s. — Café, 1 liv. 15 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 17 s. — Savon de Marseille, 18 s. — Chandelle, 14 s.

*Les infortunes de Maria, esclave persane, un vol. in-18. Prix 20 sols, franc de port.*

*Aventures de don Carlos et Séraphine, traduit de l'espagnol.*

*Warc-Julio et Zelmire, histoire véritable; traduit de l'anglais, par J. Grasset-Saint-Sauveur. Prix, 20 sols, franc de port.*

Ces ouvrages se vendent chez Deroy, libraire, rue du Cimetière Saint-André-des-Arts.